

LONG SEJOUR

Le visa de long séjour, qui constitue un document de résidence, permet un séjour prolongé en France pour une période de plus de 90 jours.

Long séjour MONACO

Aucun visa ne sera délivré si le demandeur vit déjà en France.

La comparution personnelle des demandeurs pour le dépôt d'une demande de visa.

- **Tout requérant doit se présenter avec les originaux et une copie de chacune des pièces justificatives*. ([La section consulaire ne fait aucune photocopie.](#))**
- **L'absence de documents (original ou copie) = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa;**
- **Tous les documents étrangers doivent être traduits en langue française par un traducteur agréé.**
- **Les frais de dossier ne sont pas remboursables - 99.- € - Le paiement se faisant uniquement en espèces**

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS:

(DOCUMENTS ORIGINAUX ET COPIES DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS DANS LE MÊME ORDRE QUE SUR LA LISTE CI-DESSOUS)

[Prise de rendez-vous avec la section des visas obligatoire](#)

Remarque :

LA PRESENCE DE L'INTERESSE EST OBLIGATOIRE LORS DU DEPOT DU DOSSIER.

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché chaque document ci-joint et copies.
<input type="checkbox"/>	2.	Deux formulaire de demande de visa de long séjour : Les formulaires doivent être remplis lisiblement à l'encre noire ou bleue, datée et signée par le demandeur.
<input type="checkbox"/>	3.	Deux photos d'identité aux normes françaises: ces photos doivent être récentes (moins de trois mois), en couleur sur un fond clair, prises de face, format passeport - 35mm x 45mm, montrant clairement le visage, la racine des cheveux de front et les oreilles. Pour plus d'informations :
<input type="checkbox"/>	4.	Passeport ayant une date d'expiration supérieure à trois mois après la fin présumée des études ou du séjour en France, délivré depuis moins de 10 ans et contenant au moins 2 pages vierges. Le visa est validé par une étiquette autocollante qui sera apposée sur l'une des pages du passeport (joindre une copie des pages principales). Le passeport vous sera restitué le jour même du dépôt de votre demande.
<input type="checkbox"/>	5.	Un titre de séjour en cours de validité devra être présenté et devant être valable jusqu'à la date d'entrée en France.
<input type="checkbox"/>	6.	Curriculum Vitae
<input type="checkbox"/>	7.	acte de naissance , apostillé et traduit
<input type="checkbox"/>	8.	acte de mariage , de divorce, le cas échéant, apostillé et traduit
<input type="checkbox"/>	9.	Extrait de casier judiciaire du pays (sur 10 ans), apostillé et traduit (moins de trois mois)
<input type="checkbox"/>	10.	Une attestation sur l'honneur comportant les informations relatives à l'état civil, à la nationalité et à la résidence, précisant que le requérant n'a jamais été condamné tant dans son pays d'origine qu'ailleurs, qu'il n'est frappé d'aucune déchéance légale de faire commerce et qu'il n'a aucune affaire en cours avec la justice ou avec les services de police.
<input type="checkbox"/>	11.	Un projet de contrat de travail visé par le service de la main d'oeuvre de la Principauté, située rue Louis Notari à Monaco, - ou une demande d'autorisation de créer un commerce ou une société et justificatifs ressources propres (relevés de compte à terme, compte courant) - ou une attestation bancaire conforme (banque monégasque) justifiant de moyens d'existence suffisants sans avoir à recourir à une activité lucrative au nom du demandeur et justificatif professionnel (à l'étranger) avec présentation d'un curriculum vitae. ☞ S'il s'agit d'un couple dont la femme ne travaille pas : attestation de prise en charge du concubin ou de l'époux, ses justificatifs professionnels obligatoirement, et photocopies du passeport, et de la carte de séjour, s'il réside à Monaco.
<input type="checkbox"/>	12.	un contrat de bail ou une promesse de bail - ou un certificat d'hébergement gratuit à demander par l'hébergeant auprès de la Sûreté publique monégasque – 11, rue Louis Notari – 98000 MONACO (0377.93.15.30.15) - ou un acte de propriété

Attention :

L'administration consulaire a toute autorité pour exiger plus de justificatifs que ceux présentés par le requérant.

<input type="checkbox"/>	- ou un engagement écrit de l'intéressé(e) de produire dans les trois mois suivant son arrivée en Principauté l'un des trois justificatifs énumérés ci-dessus
<input type="checkbox"/>	13. Pour les mineurs : certificat de scolarité ☛ Pour l'enfant titulaire d'un passeport individuel : . 1 formulaire de demande de visa . 1 photographie . photocopie du passeport (toutes les pages occupées) . certificat de scolarité, le cas échéant . acte de naissance . 99 € en espèces . si l'enfant est séparé du père/ou de la mère, joindre obligatoirement la photocopie du passeport du parent, et une attestation indiquant qu'il/elle autorise son enfant à vivre avec le père/ou la mère en Principauté (ce document doit être signé et la signature légalisée par l'autorité compétente).
<input type="checkbox"/>	14. Lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	15. Montant des frais du dossier (instruction du visa) : Paiement en liquide

* A scanned document is not considered an original document.

** Delays are variable according to the nationality (15 days to 2 months)

Attention :

L'administration consulaire a toute autorité pour exiger plus de justificatifs que ceux présentés par le requérant.